

**DECISION N° 11**  
**portant délégation de signature**

Le Directeur Général de la Cité de la musique,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, et notamment ses articles 191 et 205 relatifs à la responsabilité de l'ordonnateur et à la règle préalable à l'engagement juridique,

Vu le décret n°95-1300 du 19 décembre 1995 modifié, portant création de l'établissement public de la Cité de la musique et notamment son titre II, article 12,

Vu l'arrêté du 28 octobre 2010 portant nomination de Monsieur Laurent Bayle en qualité de directeur général de la Cité de la musique,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Alice Martin, directrice adjointe du Musée de la musique, à l'effet de signer, au nom du directeur général et dans le cadre des opérations propres au service du Musée :

- les commandes d'un montant inférieur à 11 000 euros HT,
- les attestations de services faits,
- tous les actes de gestion courante, **à l'exception des ordres de mission,**
- les contrats d'artistes intervenant sur les plateaux du Musée.

**ARTICLE 2 :**

La présente délégation de signature prend effet le 24 avril 2012.

Fait à Paris, 24 avril 2012.



Laurent Bayle

**Original :** Agence Comptable  
**Copie :** D.A.F  
Secrétaire D.G

## SPECIMEN DE SIGNATURE

<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Signature</b>	<b>Paraphe</b>
<b>Alice Martin</b>	directrice adjointe du Musée		